

BUDGET 2010 : UN SERVICE PUBLIC FORT, MALGRÉ TOUT !



Madame, Monsieur,

Cela fait plusieurs mois que je vous alerte sur les conséquences des réformes fiscales et territoriales en cours. La réforme fiscale est entrée en application dès le 1^{er} janvier 2010 après un examen hâtif du Parlement fin 2009. Comme nous le craignons, elle a des conséquences importantes et immédiates pour les finances du Conseil général. Ainsi dès cette année, le manque à gagner lié à la réforme de la taxe professionnelle (TP) s'élève à près d'un million d'euros ôtant aux Départements toute dynamique fiscale.

Dans le même temps, les dépenses de solidarité s'accroissent fortement du fait de la crise et du vieillissement de la population. Mais l'État ne compense toujours pas correctement les charges qu'il nous a transférées successivement. Au total, l'État doit ainsi près de 80 millions d'euros au Territoire de Belfort depuis 2002 !

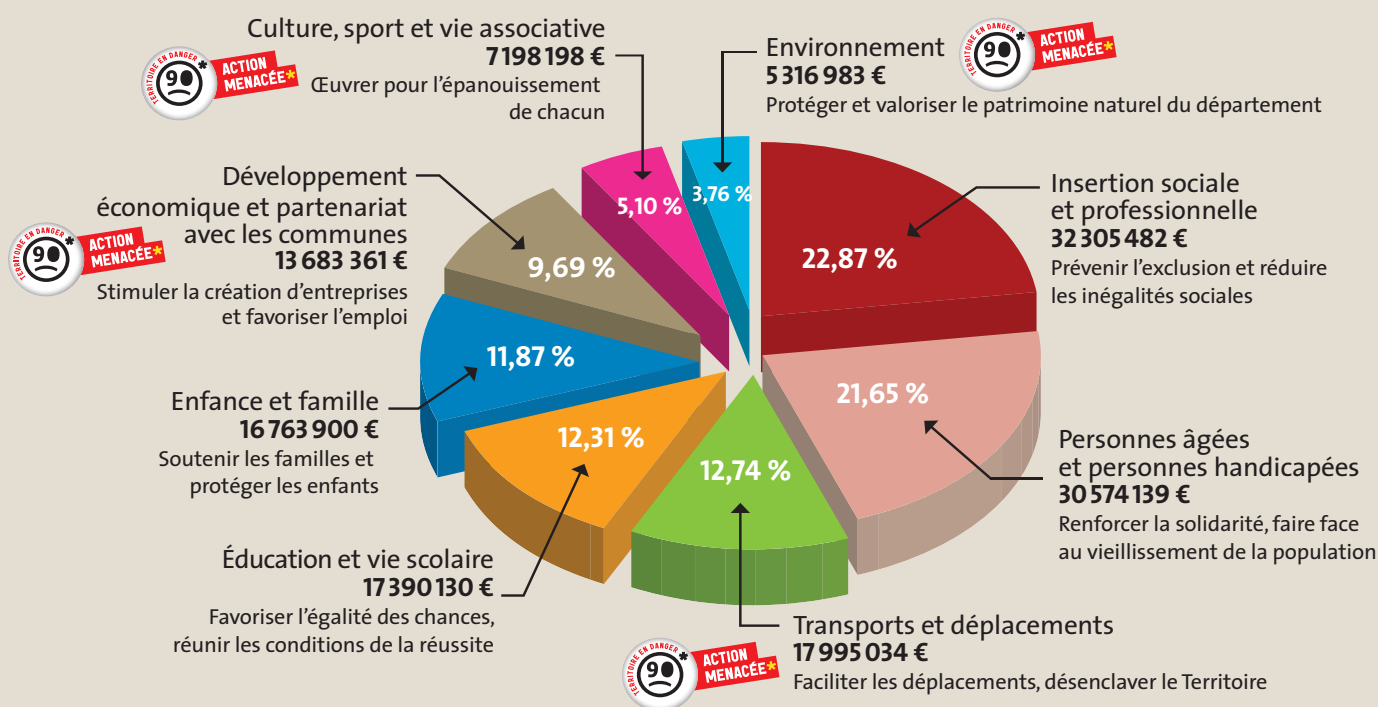
Des dépenses qui augmentent et des recettes qui stagnent nous ont contraints à faire des choix. **Nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts** car l'effort de solidarité doit être national et non pénaliser les

ménages déjà fortement touchés par la crise. Nous avons donc dû procéder à une réduction des grands investissements, une baisse des dépenses de fonctionnement de l'administration et des diminutions de crédits aux associations, communes et intercommunalités.

La fronde que mènent les Départements contre l'État vise à faire reconnaître ces difficultés et à préserver le service public local. Les collectivités locales n'ont pas à assumer les choix budgétaires du Gouvernement qui creuse les déficits de l'État avec le bouclier fiscal par exemple. Aussi, avec d'autres Présidents de Conseils généraux, de tous bords politiques confondus, nous sommes prêts à poursuivre l'État en justice pour qu'il respecte ses engagements afin que nous puissions tenir les nôtres pour le développement de nos territoires et la qualité de vie de nos concitoyens.

Yves Ackermann,
Président du Conseil général du Territoire de Belfort

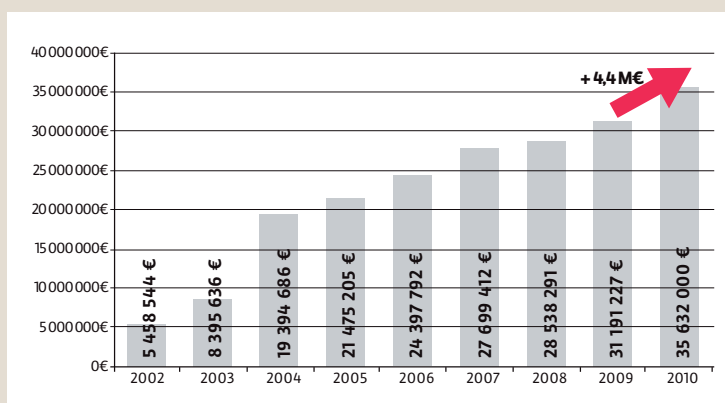
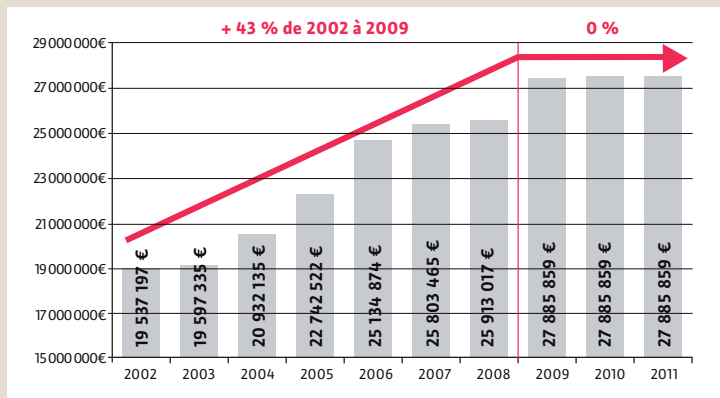
DÉPENSES : 141 227 228 €



UN BUDGET CONTRAINT PAR L'ÉTAT

LA PERTE DE TOUTE DYNAMIQUE FISCALE AVEC LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Un million d'euros de manque à gagner pour le Conseil général dès cette année



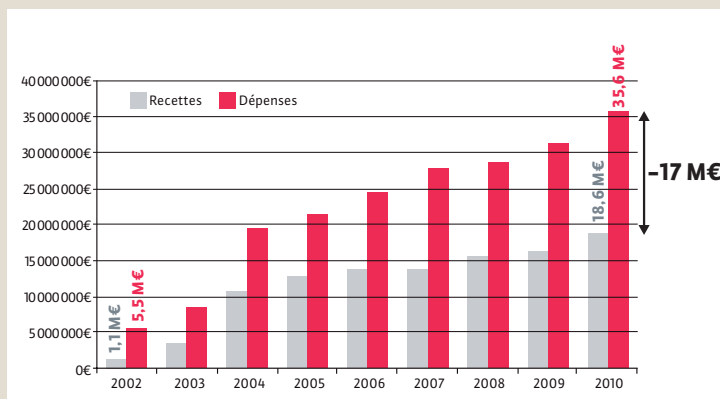
DES DÉPENSES DE SOLIDARITÉ QUI AUGMENTENT À CAUSE DE LA CRISE ET DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

+ 4,4 millions d'euros pour le RSA, l'APA et la PCH entre 2009 et 2010

RSA : Revenu de solidarité active qui remplace le RMI
 APA : Allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées
 PCH : Prestation de compensation du handicap

L'ÉTAT NE COMPENSE PAS CORRECTEMENT LES CHARGES TRANSFÉRÉES

17 millions d'euros de manque à gagner en 2010 entre les compensations versées par l'État (18,6 millions d'euros) et les dépenses réelles (35,6 millions d'euros) alors que la loi prévoit des compensations à l'euro près.



LES CHOIX BUDGÉTAIRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Ne pas augmenter les impôts pour ne pas pénaliser les ménages.

Mais une réduction des dépenses du Conseil général :

- Réduction des crédits d'investissement (-6 millions d'euros par rapport au budget primitif 2009).
- Réduction des dépenses de fonctionnement de l'administration départementale (communication, moyens généraux, moyens des élus).
- Réduction des aides aux associations, communes et intercommunalités de l'ordre de 10 à 15 % (maintien des aides aux associations et structures sociales).

*mieux vivre
le Territoire*